

MCP EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du **FCP « MCP EQUITY FUND »** arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de **112.389,549 TND**, un actif net de **109.052,016 TND** pour **945** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **115,399 TND**.

Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FCP « MCP EQUITY FUND »**, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **FCP « MCP EQUITY FUND »** au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

1- Au 31 décembre 2015, l'actif de **FCP « MCP EQUITY FUND »** a été employé en liquidités et quasi liquidités à hauteur de 22,41% se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant applications des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 29 mars 2016
Le Commissaire aux Comptes
Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

ACTIF		NOTE	31/12/2015
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>87 167,018</u>
	AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		66 865,456
	AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETES		10 543,036
	AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		9 758,526
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>25 187,550</u>
	AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	21 063,344
	AC2-B DISPONIBILITES	AC2-B	4 124,206
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>34,981</u>
TOTAL ACTIF			112 389,549
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	<u>1 215,221</u>
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	<u>2 122,312</u>
TOTAL PASSIF			3 337,533
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	CAPITAL	CP1	<u>110 184,324</u>
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>-1 132,308</u>
	CP2-A RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1 351,093
	CP2-B REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		218,785
TOTAL ACTIF NET			109 052,016
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			112 389,549

ETAT DE RESULTAT
Période du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

		NOTE	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>4 876,271</u>
PR1-A	DIVIDENDES		4 251,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETES		589,677
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		35,594
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>1 150,065</u>
PR2-A	REVENUS DES BON DU TRESOR		1 150,065
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOTS		0,000
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>			<u>6 026,336</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-5 455,577</u>
Revenu Net de Placement			570,759
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-1 921,852</u>
Résultat d'exploitation			-1 351,093
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>218,785</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			-1 132,308
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>-218,785</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-2 327,536
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		15 965,150
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 1 590,286
Résultat Net de l'exercice			10 696,235

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

		Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	<u>10 696,235</u>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 351,093
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-2 327,536
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	15 965,150
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 590,286
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-1 644,219</u>
<i>Souscriptions</i>		
AN3-A	CAPITAL	153 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	15 926,410
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	-1 292,221
<i>Rachats</i>		
AN3-D	CAPITAL	-158 800,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-15 685,969
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	1 511,006
AN3-G	COMMISSIONS DE RACHATS	3 396,555
Variation de l'Actif Net		<u>9 052,016</u>
<u>ACTIF NET</u>		
	a - Début de l'exercice	<u>100 000,000</u>
	b - Fin de l'exercice	<u>109 052,016</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
	a - Début de l'exercice	<u>1 000</u>
	b - Fin de l'exercice	<u>945</u>
Valeur Liquidative		<u>115,399</u>
Taux De Rendement		<u>15,399 %</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2015

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2015.

3.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur de marché au 31 décembre 2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	Part dans l'actif net
Actions et droits rattachés	3 268	69 198,001	66 865,456	61,32%
ATTIJ BANK	454	11 806,115	10 909,166	10,00%
BH	689	8 068,900	8 371,350	7,68%
BIAT	138	11 080,900	10 242,774	9,39%
CITY CARS	813	10 864,984	10 815,339	9,92%
MONOPRIX	420	5 289,000	5 882,100	5,39%
STAR	63	11 254,950	9 784,971	8,97%
UIB	691	10 833,152	10 859,756	9,96%
Obligations de sociétés	100	10 000,000	10 543,036	9,67%
ATL 2014/3	100	10 000,000	10 543,036	9,67%
Emprunts d'Etat	10	9 578,000	9 758,526	8,95%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	10	9 578,000	9 758,526	8,95%
Total général	3 378	88 776,001	87 167,018	79,93%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2015 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	161 626,990			161 626,990	
Bons de trésor assimilables (BTA)	9 578,000			9 578,000	
Obligations de sociétés	10 000,000			10 000,000	
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-92 428,989			-92 428,989	15 965,150
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins-values latentes			-2 327,536	-2 327,536	
Variation des intérêts courus		718,553		718,553	
Soldes au 31 décembre 2015	88 776,001	718,553	-2 327,536	87 167,018	15 965,150

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

AC2-A : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde des « placements monétaires » se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	Part dans l'actif net
Placements à terme		21 000,000	21 063,344	19,31%
DAT Amen Bank 90J-01/03/2016	4,60%	21 000,000	21 063,344	19,31%
Total général		21 000,000	21 063,344	19,31%

AC2-B : DISPONIBILITES

Le solde des « disponibilités » se détaillent comme suit :

	31/12/2015
Amen Bank	2 963,117
Ventes de titres à encaisser	1 161,089
Total Disponibilités	4 124,206

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2015
RAS sur BTA	34,981
Total des créances d'exploitation	34,981

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	368,622
Rémunération du dépositaire à payer	16,077
Commission Clearing	830,522
Total des opérateurs créditeurs	1 215,221

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2015
Honoraires CAC	1 675,452
Etat retenue à la source	437,772
Autres créditeurs (CMF)	9,088
Total des autres créditeurs divers	2 122,312

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Capital Au 30/12/2014

Montant en nominal	100 000,000
Nombre de parts	1 000
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	153 300,000
Nombre de parts	1 533
Nombre de porteurs de parts entrants	1

Rachats Réalisés

Montant en nominal	158 800,000
Nombre de parts	1 588
Nombre de porteurs de parts sortants	2

Capital Au 31/12/2015

Capital	110 184,324
Montant en nominal	94 500,000
Sommes non distribuables	15 684,324
Nombre de parts	945
Nombre de porteurs de parts	2

Les sommes non distribuables au 31/12/2015 se présentent comme suit :

<u>Sommes non distribuables</u>	15 684,324
Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	-2 327,536
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	15 965,150
Frais de négociation de titres	-1 590,286
Régularisation des sommes non distribuables	240,441
Commissions de rachats	3 396,555

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2015
Résultat Distribuable de l'exercice	- 1 351,093
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	218,785
Sommes Distribuables des exercices antérieures	0,000
Total général	- 1 132,308

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Dividendes	4 251,000
Revenus Des Obligations de sociétés	589,677
Revenus Des Emprunts d'Etat	35,594
Total général	4 876,271

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	1 150,065
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000
Total général	1 150,065

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du gestionnaire	1 597,511
Commission de clearing	830,522
Commissions de dépôt	257,656
Commission de surperformance	2 769,888
Total général	5 455,577

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Redevance CMF	136,479
Rémunération commissaire aux comptes	1 675,452
Impôts & taxes & versement assimilés	106,676
Services bancaires & assimilés	3,245
Total général	1 921,852

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2015
Revenus des Placements	6,377
Charges de Gestion des placements	-5,773
Revenu net des placements	0,604
Autres Charges d'exploitation	-2,034
Autres Produits d'exploitation	-
Résultat d'Exploitation (1)	-1,430
Régularisation du résultat d'exploitation	0,232
Sommes distribuables de l'exercice	-1,198
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,232
Variation des +/- Values potentielles sur titres	-2,463
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	16,894
Frais de négociation de titres	-1,683
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	12,748
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	11,319
Droits de sorties	3,594

Résultat non distribuable de l'exercice	16,342
Régularisation du résultat non distribuable	0,254
Sommes non distribuables de l'exercice	16,597
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	115,399

Ratios de gestion des placements	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	4,020%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	1,416%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-0,995%
Actif Net Moyen	135 723,274

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP EQUITY FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP EQUITY FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.

Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP EQUITY FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.